

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°25-DP026

Nature de l'acte : 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics

Objet : Consultation portant sur l'achat de véhicules par la Communauté de communes Terre Valserhône (marché n°202510) – Déclaration sans suite du lot n°01 pour motif d'intérêt général

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, et son article R. 2185-1,

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque que les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT qu'une consultation portant sur l'achat de véhicules par la Communauté de communes Terre Valserhône (marché n°202510) a été lancée le 25 avril 2025, selon la procédure adaptée ouverte, publiée au BOAMP ainsi que sur le profil d'acheteur de l'établissement ; que la date limite de remise des offres était fixée au 26 mai 2025 à 13h00 ; que la consultation comportait trois lots :

- Lot n° 01 – 2 véhicules neufs de type SUV 4x4 - 5 places Essence-Hybride pour le service de la police municipale
- Lot n° 02 – 1 Véhicule de tourisme d'occasion de type segment B Essence 5 places
- Lot n° 03 – 1 Véhicule d'occasion segment L2H1 type fourgon 4x4 Diesel 3 places,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Communauté de Communes de redéfinir son besoin pour le lot n°01 ; qu'en conséquence il est proposé de déclarer sans suite le lot n°01 « 2 véhicules neufs de type SUV 4x4 - 5 places Essence-Hybride pour le service de la police municipale » pour motif d'intérêt général ; qu'une nouvelle procédure sera lancée conformément aux nouveaux besoins de l'établissement ;

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250710-25-DP026-AR
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de déclarer sans suite le lot n°01 « 2 véhicules neufs de type SUV 4x4 - 5 places Essence-Hybride pour le service de la police municipale » pour motif d'intérêt général, conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, en raison d'une nécessité de redéfinir le besoin de la Communauté de Communes.

ARTICLE 2 : de lancer une nouvelle consultation conformément aux nouveaux besoins de l'établissement.

ARTICLE 3 : de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le **10 JUIL. 2025**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,
Patrick PERREARD

